

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE DAMVILLERS SPINCOURT
Séance du 15 avril 2021 à 20 H 00**

L'an deux mille vingt et un, le **15 avril à 20 H 00**,

Le Conseil Communautaire étant assemblé en session ordinaire, à la salle des fêtes de Nouillonpont, après convocation légale, en date du 7 avril 2021 sous la présidence de **M. Jean-Marie MISSLER**.

Toutes les communes sont représentées, sauf : MUZERAY, DELUT, WAVRILLE

Conseillers présents :

- | | |
|------------------------|-------------------------|
| ➤ ANTOINE Jocelyne | ➤ GONZALEZ Bénédicte |
| ➤ ARTISSON Sabine | ➤ JACQUES Philippe |
| ➤ BABIN Bernard | ➤ JEANJEAN Yannick |
| ➤ BALLIEU Gilberte | ➤ JENNESSON Jean Claude |
| ➤ BERGER Carole | ➤ JOZAN Michel |
| ➤ BERTIN Célia | ➤ LE FRANCOIS Bertrand |
| ➤ BIRCKEL Nicolas | ➤ MAZET Thierry |
| ➤ BIVER Evelyne | ➤ MICHELS Julien |
| ➤ BOURTEMBOURG Luc | ➤ MISSLER Jean-Marie |
| ➤ BRELLE François | ➤ NIVELET Matthieu |
| ➤ CARLU Jean-Baptiste | ➤ PERGENT Christian |
| ➤ COLLIGNON Michel | ➤ PERIGNON Alain |
| ➤ DAUTEL Hervé | ➤ PIERRE Denis |
| ➤ DELOUCHE Amélie | ➤ PIRAN Serge |
| ➤ DUCHET Benoît | ➤ POSTAL Anne |
| ➤ DUCHET James | ➤ SELLIER Hubert |
| ➤ FAUQUENOT Evelyne | ➤ SIMON Alain |
| ➤ FRANCOIS Marie Odile | ➤ THIEBAUT Christian |
| ➤ GEORGES Denis | ➤ TRINOLI Massimo |
| ➤ GOBERT Dominique | ➤ ZANON Jean Luc |

Conseillers excusés :

- | | |
|---------------------|-----------------------|
| ➤ BERGUET Martine | ➤ LAMBERT Jean |
| ➤ CAPUT Christophe | ➤ LAMBINET Annie |
| ➤ CLAUDE Laurence | ➤ LIGONNET Michel |
| ➤ FRANTZ Christiane | ➤ MACEL Noël |
| ➤ FURINA Ernest | ➤ MARBEHANT Alexandre |
| ➤ GLORY Cyrille | ➤ PROT Patrice |
| ➤ HAUPTMANN Gérard | ➤ RICHARD Philippe |
| ➤ HENRY Jean Paul | ➤ SANSON Nicolas |
| ➤ IORI Anita | |

Conseillers présents non votants :

- BLONDIN Jean Marie

Participants non élus :

- Mme CLEMENT Béatrice
- Mme RESANO GARCIA Amandine
- Mme GAZEUX Corinne

Pouvoirs :

- M. Jean Paul HENRY donne pouvoir à Mme Jocelyne ANTOINE
- M. HAUPTMANN Gérard donne pouvoir à M. BRELLE François
- M. GLORY Cyrille donne pouvoir à M. PERIGNON Alain
- Mme CLAUDE Laurence donne pouvoir à M. NIVELET Mathieu
- M. RICHARD Philippe donne pouvoir à M. MISSLER Jean Marie
- M. PROT Patrice donne pouvoir à Mme POSTAL Anne
- Mme IORI Anita donne pouvoir à Mme POSTAL Anne
- M. LIGONNET Michel donne pouvoir à M. PIRAN Serge
- M. CAPUT Christophe donne pouvoir à M. PIRAN Serge
- M. MACEL Noël donne pouvoir à M. SIMON Alain

Nombre de membres votants : 50/56

Le quorum étant atteint, il a été, procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Comité.

Mme Gilberte BALLIEU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Le Président demande aux conseillers communautaires de valider le PV du dernier conseil communautaire. Il est validé à l'unanimité.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président demande le retrait du point n° 11.

Par ailleurs, le Président demande à l'assemblée d'observer une minute de silence en hommage à M. Bernard PETIT, ancien maire de Sorbey, membre du bureau et vice président de 1999 à 2001, décédé en début de semaine.

Ordre du jour :

1. Election de 3 membres du bureau.
2. Approbation et vote des comptes de gestion 2020.
3. Approbation et vote des comptes administratifs 2020.
4. Affectation des résultats des CA 2020.
5. Approbation et vote des budgets primitifs 2021.
6. Examen et vote des taux d'imposition 2021.
7. Exonération CFE 2021 pour les restaurants frappés par des mesures de fermeture administrative.
8. Demande d'exonération de loyers pour les locaux commerciaux intercommunaux.
9. Cotisation Mission Locale 2021.
10. Versement des subventions aux associations.

11. Questions diverses.

- ↵ En préambule, le Président explique qu'il a été contacté par le Président de la CODECOM de Montmédy au sujet d'une étude de faisabilité de la construction d'une piscine.
Après consultation des vice-présidents, considérant que les élèves des écoles de Damvillers et du RPI du Bois Brûlé fréquentent la piscine de Marville, un accord a été donné pour participer financièrement au prorata du nombre d'élèves à cette étude.
- ↵ Les élus de Billy sous Mangiennes ayant demandé que la fermeture d'un poste sur le RPI s'effectue à l'école de Mangiennes et pas à Billy, le Président et le vice président ont réuni une première fois les élus des 5 communes concernées. Une deuxième rencontre est prévue le 19 avril afin d'étudier plus précisément les communes d'appartenance des élèves.
- ↵ Suite à la tournée voirie, un chiffrage des travaux à réaliser a été effectué. Plus de un million d'euros HT de travaux sont prévus. Les capacités financières de la CODECOM ne permettent pas de réaliser ces travaux en une fois. Un programme sur plusieurs années sera proposé au conseil communautaire.
En ce qui concerne l'éclairage public plus de 30 points lumineux supplémentaires sont demandés par les communes. Une programmation sera également établie.
- ↵ Le Président explique le contexte particulier concernant la préparation des comptes administratifs et des divers budgets primitifs suite à des arrêts de travail de deux collaboratrices en charge des questions budgétaires. Il remercie tout particulièrement Sylvie TUCONNI, Béatrice CLEMENT et Corinne GAZEUX qui par leur implication et leur sens du service public ont beaucoup œuvré ces dernières semaines pour parvenir à vous présenter tout ce qui est à l'ordre du jour de notre réunion.
- ↵ Le Président revient également sur la question des subventions aux associations. La commission aura à se pencher sur un nouveau règlement dans les prochaines semaines car de nombreux points méritent des éclaircissements : est-il normal par exemple qu'une association reçoive une subvention d'une association elle-même aidée par la CODECOM ? Est-il normal d'apporter une subvention conséquente à une association qui présente depuis au moins 4 années des bilans très excédentaires ? ...
- ↵ Pour terminer le Président explique que le budget primitif principal sera présenté sans augmentation des taux des impôts locaux et sans recourir à l'emprunt. Néanmoins la situation financière de notre CODECOM ne permettra plus d'investir aussi fortement dans les années à venir et des choix devront être effectués au niveau des investissements.

1. ELECTION DE 3 MEMBRES DU BUREAU

AFFAIRE N° 2021-04-15-01

Monsieur le Président rappelle que le Président et les sept vice-présidents sont membres de droit du bureau.

Il rappelle la délibération du conseil communautaire du 31 mars 2021, dans laquelle est acté que le nombre de membres du bureau passera de 15 à 17.

1 membre sera élu pour remplacer le poste vacant de Gilbert THEVENIN.

2 autres postes sont créés.

Il convient donc de procéder à l'élection de 3 membres.

Le Président invite le conseil communautaire à procéder au premier tour d'élection en rappelant que cette élection, conformément aux articles L 5211-2 et L 2122-7 du code général des collectivités territoriales, sera réalisée à scrutin secret, à la majorité absolue sur deux tours et à la majorité relative pour le troisième tour.

Le président procède à l'appel nominal des candidats au poste de membre du bureau.

- ✎ Madame BERTIN Célia s'est déclarée candidate.
- ✎ Madame DELOUCHE Amélie s'est déclarée candidate.
- ✎ Monsieur MICHELS Julien s'est déclaré candidat.
- ✎ Monsieur PERIGNON Alain s'est déclaré candidat.

Election au poste de septième membre du bureau

Résultats du premier tour de scrutin

- a) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 50
- b) Nombre de suffrages déclarés nuls :
- c) Nombre de suffrages blancs : 2
- d) Nombre de suffrages exprimés [a - b - c] : 48
- e) Majorité absolue : 26

Mme BERTIN Célia obtient 40 voix. Elle est proclamée septième membre du bureau et est immédiatement installée.

Election au poste de huitième membre du bureau

Résultats du premier tour de scrutin

- a) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 50
- b) Nombre de suffrages déclarés nuls :
- c) Nombre de suffrages blancs : 2
- d) Nombre de suffrages exprimés [a - b - c] : 48
- e) Majorité absolue : 26

M. MICHELS Julien obtient 38 voix. Il est proclamé huitième membre du bureau et est immédiatement installé.

Election au poste de neuvième membre du bureau

Résultats du premier tour de scrutin

- a) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 50
- b) Nombre de suffrages déclarés nuls :
- c) Nombre de suffrages blancs : 2
- d) Nombre de suffrages exprimés [a - b - c] : 48
- e) Majorité absolue : 26

M. PERIGNON Alain obtient 32 voix. Il est proclamé neuvième membre du bureau et est immédiatement installé.

Le conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 et L. 5211-41-3,

Vu le procès-verbal de l'élection des membres du bureau non vice-présidents ci-dessus présenté,

Vu les résultats du scrutin,

DECIDE

De proclamer les conseillers communautaires suivants élus membres du bureau :

- ↳ Mme BERTIN Célia
- ↳ M. MICHELS Julien
- ↳ M. PERIGNON Alain

Et les déclare immédiatement installés.

2. APPROBATION ET VOTE DES COMPTES DE GESTION 2020

Le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats.

2.1 EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET GENERAL

AFFAIRE N° 2021-04-15-02

Le conseil communautaire examine les comptes de gestion du budget général 2020. Le Président informe les membres du conseil que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par la chef de poste de la trésorerie d'Etain Fresnes.

Après vérification, le compte de gestion établi par cette dernière, est conforme au compte administratif de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt.

Vu les articles L.2121-29 et L.2121-31 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le compte de gestion du budget général de la CODECOM de Damvillers Spincourt pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 0

2.2 EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ORDURES MENAGERES

AFFAIRE N° 2021-04-15-03

Le conseil communautaire examine les comptes de gestion du budget ordures ménagères 2020. Le Président informe les membres du conseil que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par la chef de poste de la trésorerie d'Etain Fresnes.

Après vérification, le compte de gestion établi par cette dernière, est conforme au compte administratif de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt.

Vu les articles L.2121-29 et L.2121-31 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le compte de gestion du budget ordures ménagères de la CODECOM de Damvillers Spincourt pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 0

2.3 EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET MAISON DE SANTE DE SPINCOURT

AFFAIRE N° 2021-04-15-04

Le conseil communautaire examine les comptes de gestion du budget Maison de Santé de Spincourt 2020. Le Président informe les membres du conseil que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par la chef de poste de la trésorerie d'Étain Fresnes.

Après vérification, le compte de gestion établi par cette dernière, est conforme au compte administratif de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt.

Vu les articles L.2121-29 et L.2121-31 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le compte de gestion du budget Maison de Santé de Spincourt de la CODECOM de Damvillers Spincourt pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 0

2.4 EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ZAE DE DAMVILLERS

AFFAIRE N° 2021-04-15-05

Le conseil communautaire examine les comptes de gestion du budget ZAE de DAMVILLERS 2020. Le Président informe les membres du conseil que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par la chef de poste de la trésorerie d'Étain Fresnes.

Après vérification, le compte de gestion établi par cette dernière, est conforme au compte administratif de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt.

Vu les articles L.2121-29 et L.2121-31 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le compte de gestion du budget ZAE de DAMVILLERS de la CODECOM de Damvillers Spincourt pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 0

2.5 EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ZA D'ETON

AFFAIRE N° 2021-04-15-06

Le conseil communautaire examine les comptes de gestion du budget ZA d'ETON 2020. Le Président informe les membres du conseil que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par la chef de poste de la trésorerie d'Etain Fresnes.

Après vérification, le compte de gestion établi par cette dernière, est conforme au compte administratif de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt.

Vu les articles L.2121-29 et L.2121-31 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le compte de gestion du budget ZA d'ETON de la CODECOM de Damvillers Spincourt pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 0

3. APPROBATION ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

3.1. EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET GENERAL

AFFAIRE N° 2021-04-15-07

Un exemplaire du compte administratif 2020 du budget général est présenté à chaque délégué pour analyse. Un récapitulatif est présenté en séance par le Président.

Le Président précise que le compte administratif du budget général est en parfaite adéquation avec le compte de gestion.

Le Président sort de l'enceinte et François BRELLE, 1^{er} Vice Président, fait procéder au vote du compte administratif du budget général par chapitre en fonctionnement et par opération en investissement.

Vu les articles L.2121-29 et L.2121-31 du code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte le compte administratif 2020 du budget général de la CODECOM de Damvillers Spincourt.

Voix pour : 49

Voix contre : 0

Abstention : 0

3.2. EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ORDURES MENAGERES

AFFAIRE N° 2021-04-15-08

Un exemplaire du compte administratif 2020 du budget ordures ménagères est présenté à chaque délégué pour analyse. Un récapitulatif est présenté en séance par le Président.

Le Président précise que le compte administratif du budget ordures ménagères est en parfaite adéquation avec le compte de gestion.

Le Président sort de l'enceinte et François BRELLE, 1^{er} Vice Président, fait procéder au vote du compte administratif du budget ordures ménagères par chapitre.

Vu les articles L.2121-29 et L.2121-31 du code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte le compte administratif 2020 du budget ordures ménagères de la CODECOM de Damvillers Spincourt.

Voix pour : 49

Voix contre : 0

Abstention : 0

3.3. EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET MAISON DE SANTE DE SPINCOURT

AFFAIRE N° 2021-04-15-09

Un exemplaire du compte administratif 2020 du budget Maison de Santé de Spincourt est présenté à chaque délégué pour analyse. Un récapitulatif est présenté en séance par le Président.

Le Président précise que le compte administratif du budget Maison de Santé de Spincourt est en parfaite adéquation avec le compte de gestion.

Le Président sort de l'enceinte et François BRELLE, 1^{er} Vice Président, fait procéder au vote du compte administratif du budget Maison de Santé de Spincourt par chapitre.

Vu les articles L.2121-29 et L.2121-31 du code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte le compte administratif 2020 du budget Maison de Santé de Spincourt de la CODECOM de Damvillers Spincourt.

Voix pour : 49
Voix contre : 0
Abstention : 0

3.4. EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ZAE DE DAMVILLERS

AFFAIRE N° 2021-04-15-10

Un exemplaire du compte administratif 2020 du budget ZAE de Damvillers est présenté à chaque délégué pour analyse. Un récapitulatif est présenté en séance par le Président.

Le Président précise que le compte administratif du budget ZAE de Damvillers est en parfaite adéquation avec le compte de gestion.

Le Président sort de l'enceinte et François BRELLE, 1^{er} Vice Président, fait procéder au vote du compte administratif du budget ZAE de Damvillers par chapitre.

Vu les articles L.2121-29 et L.2121-31 du code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte le compte administratif 2020 du budget ZAE de Damvillers de la CODECOM de Damvillers Spincourt.

Voix pour : 49
Voix contre : 0
Abstention : 0

3.5. EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ZA D'ETON

AFFAIRE N° 2021-04-15-11

Un exemplaire du compte administratif 2020 du budget ZA d'Eton est présenté à chaque délégué pour analyse. Un récapitulatif est présenté en séance par le Président.

Le Président précise que le compte administratif du budget ZA d'Eton est en parfaite adéquation avec le compte de gestion.

Le Président sort de l'enceinte et François BRELLE, 1^{er} Vice Président, fait procéder au vote du compte administratif du budget ZA d'Eton par chapitre.

Vu les articles L.2121-29 et L.2121-31 du code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte le compte administratif 2020 du budget ZA d'Eton de la CODECOM de Damvillers Spincourt.

Voix pour : 49
Voix contre : 0

Abstention : 0

4. AFFECTATION DES RESULTATS DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

4.1. AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET GENERAL

AFFAIRE N° 2021-04-15-12

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 Budget Général,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,

Le Président propose au vote du conseil communautaire l'affectation du résultat comme suit :

Affectation du résultat 2020

NATURE	Investissement	Fonctionnement
Dépenses nettes	1 598 585,37 €	4 746 532,98 €
Recettes nettes	2 358 871,19 €	5 475 212,61 €
Résultat de l'exercice 2020	760 285,82 €	728 679,63 €
Résultat global de l'exercice	1 488 965,45 €	
Résultat reporté	- 590 406,37 €	45 449,21 €
Résultat de clôture	169 879,45 €	774 128,84 €
Solde des restes à réaliser	- 588 198,00 €	
Résultat net de clôture	- 418 318,55 €	774 128,84 €
Résultat global de clôture	355 810,29 €	

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de la reprise du résultat comme suit au budget prévisionnel 2021 du Budget Général :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 002 (résultat de fonctionnement reporté) en recettes : 355 340,29 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article 1068 (excédents fonctionnement capitalisés) en recettes : 418 318,55 €

Chapitre 001 (solde de l'investissement reporté) en recettes : 169 879,45€

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 0

4.2. AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ORDURES MENAGERES

AFFAIRE N° 2021-04-15-13

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 Budget ordures ménagères,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,

Le Président propose au vote du conseil communautaire l'affectation du résultat comme suit :

Affectation du résultat 2020

NATURE	Investissement	Fonctionnement
Dépenses nettes	48 901,23 €	748 105,24 €
Recettes nettes	27 563,37 €	671 874,35 €
Résultat de l'exercice 2020	- 21 337,86 €	- 76 230,89 €
Résultat global de l'exercice	- 97 568,75 €	
Résultat reporté	66 226,28 €	312 244,55 €
Résultat de clôture	44 888,42 €	236 013,66 €
Solde des restes à réaliser		
Résultat net de clôture	44 888,42 €	236 013,66 €
Résultat global de clôture	280 902,08 €	

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de la reprise du résultat comme suit au budget prévisionnel 2021 du Budget ordures ménagères :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 002 (résultat de fonctionnement reporté) en recettes : 236 013,66 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre 001 (résultat de l'investissement reporté) en recettes : 44 888,42 €

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 0

4.3. AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET MAISON DE SANTE DE SPINCOURT

AFFAIRE N° 2021-04-15-14

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 Budget Maison de Santé de Spincourt,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,

Le Président propose au vote du conseil communautaire l'affectation du résultat comme suit :

Affectation du résultat 2020

NATURE	Investissement	Fonctionnement
Dépenses nettes	122 996,32 €	97 461,52 €

Recettes nettes	82 637,20 €	94 613,51 €
Résultat de l'exercice 2020	- 40 359,12 €	- 2 848,01 €
Résultat global de l'exercice	- 43 207,13 €	
Résultat reporté	17 807,00 €	4 130,20 €
Résultat de clôture	- 22 552,12 €	1 282,19 €
Solde des restes à réaliser	38 766,00 €	
Résultat net de clôture	19 213,88 €	1 282,19 €
Résultat global de clôture	17 496,07 €	

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de la reprise du résultat comme suit au budget prévisionnel 2021 du Budget Maison de Santé de Spincourt:

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 002 (résultat de fonctionnement reporté) en recettes : 1 282,19 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre 001 (résultat de l'investissement reporté) en dépenses : 22 552,12 €

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 0

4.4. AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ZAE DE DAMVILLERS

AFFAIRE N° 2021-04-15-15

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 Budget ZAE de Damvillers,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,

Le Président propose au vote du conseil communautaire l'affectation du résultat comme suit :

Affectation du résultat 2020

NATURE	Investissement	Fonctionnement
Dépenses nettes	0,00 €	0,00 €
Recettes nettes	0,00 €	873,22 €
Résultat de l'exercice 2020	0,00 €	873,22 €
Résultat global de l'exercice	873,22 €	
Résultat reporté	- 95 212,85 €	- 4 849,45 €
Résultat de clôture	- 95 212,85 €	- 3 976,23 €
Solde des restes à réaliser		
Résultat net de clôture	-95 212,85 €	- 3 976,23 €
Résultat global de clôture	- 99 189,08 €	

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de la reprise du résultat comme suit au budget prévisionnel 2020 du Budget ZAE de Damvillers :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 002 (résultat de fonctionnement reporté) en dépenses : 3 976,23 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre 001 (résultat de l'investissement reporté) en dépenses : 99 189,08 €

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 0

4.5. AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ZA D'ETON**AFFAIRE N° 2021-04-15-16**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 Budget ZA d'Eton,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,

Le Président propose au vote du conseil communautaire l'affectation du résultat comme suit :

Affectation du résultat 2020

NATURE	Investissement	Fonctionnement
Dépenses nettes	0,00 €	0,00 €
Recettes nettes	0,00 €	0,00 €
Résultat de l'exercice 2020	0,00 €	0,00 €
Résultat global de l'exercice	0,00 €	
Résultat reporté	- 28 604,58 €	- 74 113,32 €
Résultat de clôture	- 28 604,58 €	- 74 113,32 €
Solde des restes à réaliser		
Résultat net de clôture	- 28 604,58 €	- 74 113,32 €
Résultat global de clôture	- 102 717,90 €	
Dépenses nettes		0,00 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de la reprise du résultat comme suit au budget prévisionnel 2020 du Budget ZA d'Eton :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 002 (résultat de fonctionnement reporté) en dépenses : 74 113,32 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre 001 (résultat de l'investissement reporté) en dépenses : 28 604,58 €

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 0

5 EXAMEN ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2021

5.1 EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF GENERAL 2021

AFFAIRE N° 2021-04-15-17

Le budget primitif général 2021 est présenté pour analyse à l'ensemble des conseillers communautaires. Le Président présente en séance le document, les annexes et les diverses opérations nouvelles.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Le conseil communautaire décide d'adopter le budget primitif général 2021 de la Communauté de communes de Damvillers Spincourt, arrêté en dépenses et en recettes conformément aux documents budgétaires présentés.

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 0

5.2 EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE « ORDURES MENAGERES » 2021

AFFAIRE N° 2021-04-15-18

Le budget primitif annexe 2021 « services des ordures ménagères » est présenté pour analyse à l'ensemble des conseillers communautaires. Le Président présente en séance le document, les annexes et les diverses opérations nouvelles.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Le conseil communautaire décide d'adopter le budget primitif annexe 2021 « services des ordures ménagères » de la Communauté de communes de Damvillers Spincourt, arrêté en dépenses et en recettes conformément aux documents budgétaires présentés.

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 0

5.3 EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE « MAISON DE SANTE » 2021

AFFAIRE N° 2021-04-15-19

Le budget primitif annexe 2021 « maison de santé » est présenté pour analyse à l'ensemble des conseillers communautaires. Le Président présente en séance le document.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Le conseil communautaire décide d'adopter le budget primitif annexe 2021 « maison de santé » de la Communauté de communes de Damvillers Spincourt, arrêté en dépenses et en recettes conformément aux documents budgétaires présentés.

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 0

5.4 EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE « ZAE DE DAMVILLERS » 2021

AFFAIRE N° 2021-04-15-20

Le budget primitif annexe 2021 de la ZAE de Damvillers est présenté pour analyse à l'ensemble des conseillers communautaires. Le Président présente en séance le document.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Le conseil communautaire décide d'adopter le budget primitif annexe 2021 de la ZAE de Damvillers de la Communauté de communes de Damvillers Spincourt, arrêté en dépenses et en recettes conformément aux documents budgétaires présentés.

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 0

5.5 EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE « ZA D'ETON » 2021

AFFAIRE N° 2021-04-15-21

Le budget primitif annexe 2021 de la ZA d'Eton est présenté pour analyse à l'ensemble des conseillers communautaires. Le Président présente en séance le document.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Le conseil communautaire décide d'adopter le budget primitif annexe 2021 de la ZA d'Eton de la Communauté de communes de Damvillers Spincourt, arrêté en dépenses et en recettes conformément aux documents budgétaires présentés.

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 0

6. EXAMEN ET VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

Le Président présente aux membres du conseil communautaire le montant des bases prévisionnelles des impositions locales pour l'année 2021 et les produits attendus à taux constants. Ces informations ont été transmises par la DGFIP dans l'état fiscal 1259 FPU.

A titre d'information, le Président détaille également le montant des autres impositions des allocations compensatrices.

A taux constants, les propositions de taux et de produit fiscal sont les suivantes :

	Bases effectives 2020 pour mémoire	Bases prévisionnelles 2021	Taux proposés pour 2021	Produits attendus
Taxe foncière bâti	5 146 571 €	4 968 000 €	16,62	825 682 €
Taxe foncière non bâti	1 745 353 €	1 752 000 €	22,78	399 106 €
Cotis. fonc. entreprises	807 737 €	604 500 €	18,75	113 344 €
TOTAL TF/CFE				1 338 132 €

IMPÔTS / ALLOCATIONS COMPENSATRICES	MONTANT
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	167 804 €
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER)	44 714 €
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	2 496 €
Compensation taxe habitation	88 751 €
Produit taxe additionnelle foncier non bâti	5 458 €
Fraction de TVA Nationale	998 093 €
Compensation taxe foncière bâti	39 604 €

Compensation taxe foncière non bâti	47 €
Compensations CFE	69 374 €
Compensation CVAE	71 €

Ces montants sont basés sur **des taux d'imposition inchangés pour l'année 2021.**

AFFAIRE N° 2021-04-15-22

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts, indiquant que les établissements publics de coopération intercommunale appliquant le régime de fiscalité professionnelle unique sont substitués à leurs communes membres pour la perception de la fiscalité professionnelle (CVAE, CFE, TASCOT, IFER, TAFNB),

Vu l'état 1259 FPU transmis par les services de la Direction Départementale des Finances Publiques,

Vu la délibération de la CODECOM du 30 mars 2017 validant le pacte fiscal et financier avec certaines communes membres,

Considérant le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget général 2021,

Considérant l'analyse financière réalisée par la CODECOM,

Considérant les propositions de taux et de produit fiscal suivant :

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- ↳ Que les taux de fiscalité seront inchangés pour l'année 2021.
- ↳ De fixer les taux d'imposition suivants :

	Bases effectives 2020 pour mémoire	Bases prévisionnelles 2021	Taux pour 2021	Produits attendus
Taxe foncière bâti	5 146 571 €	4 968 000 €	16,62	825 682 €
Taxe foncière non bâti	1 745 353 €	1 752 000 €	22,78	399 106 €
Cotis. fonc. entreprises	807 737 €	604 500 €	18,75	113 344 €

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 0

7. EXONERATION CFE 2021 POUR LES RESTAURANTS FRAPPES PAR DES MESURES DE FERMETURE ADMINISTRATIVE

Le Président indique aux conseillers communautaires que la Communauté de Communes a été destinataire de trois demandes d'exonération de la Cotisation foncière des entreprises émanant de restaurateurs du territoire.

En effet, leur commerce a été frappé de fermeture administrative à plusieurs reprises depuis le début de la pandémie de COVID et ils mentionnent les difficultés financières auxquelles ils sont confrontés.

Par ailleurs, le Président informe que la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 institue des mesures fiscales qui permettent une exonération partielle ou totale de la CFE.

Des informations complémentaires sont attendues pour décider en toute connaissance de causes.

Cette affaire ne fera donc pas l'objet d'une délibération lors de cette séance mais sera étudiée au cours du prochain conseil communautaire.

8. DEMANDE D'EXONERATION DE LOYERS POUR LES LOCAUX COMMERCIAUX INTERCOMMUNAUX

AFFAIRE N° 2021-04-15-23

La période de confinement imposé par la crise sanitaire a été synonyme de baisse, voir de suppression d'activité pour de nombreux professionnels.

Aussi, il est proposé au conseil communautaire une exonération des loyers des professionnels locataires de biens appartenant à la CCDS pour la durée allant du 1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2021 qui ont été contraints de stopper leur activité durant le confinement.

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19, modifiée,

Vu le décret n°2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, modifié,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment ses articles 6 et 10,

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire et dans le cadre de l'épidémie de covid-19 notamment ses article 9 et 10,

Considérant la fermeture obligatoire des entreprises et commerces non essentiels à l'activité économique en période d'urgence sanitaire,

Considérant l'impact économique majeur de la crise sanitaire du covid-19 sur l'activité des entreprises et commerces situés sur le territoire de la CCDS,

Considérant la déclaration de Monsieur le Ministre des finances appelant les bailleurs à accorder une exonération de loyers en faveur des petites entreprises touchées par la crise du covid-19,

Considérant la volonté de la CCDS d'aider les commerçants, artisans ou professionnels locataires de biens appartenant à la collectivité, dans le cadre de la crise sanitaire,

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil communautaire :

Décide une exonération partielle de 50 % des loyers du restaurant « Chez Mamy » pour la durée allant du 1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2021

Dit que la diminution des recettes sera supportée par le budget intercommunal.

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 0

9. COTISATION MISSION LOCALE 2021

AFFAIRE N° 2021-04-15-24

Vu les statuts de la CODECOM et notamment la compétence action sociale et de proximité,

Considérant la demande présentée par l'association d'insertion « Mission Locale du Nord Meusien »,

Considérant les prestations réalisées au sein du territoire intercommunal,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré autorise le versement d'une subvention de 8 494 euros (égale à 1 euro par habitant sur la base de la population légale 2011 en vigueur au 1^{er} janvier 2015 sans double compte, soit 1 euro X 8 494 habitants), à l'association Mission Locale du Nord Meusien pour l'année 2021.

Le Président est autorisé à signer tout document nécessaire.

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 0

10. VERSEMENT DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

AFFAIRE N° 2021-04-15-25

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment la compétence action sociale d'intérêt communautaire,

Vu la politique communautaire engagée auprès des associations,

Vu la délibération n° 2021-02-24-09 du 24 février 2021 validant le règlement d'attribution des aides financières à destination des associations du territoire,

Considérant l'avis favorable du bureau,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, autorise le règlement des subventions aux associations selon le tableau ci-après,

AXE 1 DU REGLEMENT	Montant subvention 2021
CROIX ROUGE	690,00 €
ADMR DAMVILLERS	3 855,15 €
RESTOS DU CŒUR	690,00 €
FSE Collège Jules Bastien Lepage	700,00 €

AXE 2 DU REGLEMENT	Montant subvention 2021
Association Saint-Laurent Mangiennes	1 695,00 €
Avenir Judo Baroncourt	300,00 €
Football Club Spincourt	300,00 €
Bibliothèque André Theuriet	546,00 €
Crescendo	672,00 €
UNSS Collège Jules Bastien Lepage	700,00 €
Judo Club de Spincourt	1 044,00 €
Handball Club de Damvillers	1 320,00 €
Karaté Club de Spincourt	420,00 €
Le Puits aux Livres	1 820,00 €
JP Musique	260,00 €
LECAV Judo Damvillers	870,00 €

AXE 3 DU REGLEMENT	DEMANDE	PRECONISATION
GEVO	10 000 €	Signature d'une convention pour 10 000€
AAPPMA Etoile de Montmédy	5 000 €	Refus
Nouillonpont et son passé	4 000 €	Proposer le DIVAP

AUTRES SUBVENTIONS :

- AAPPMA (convention) :2 000,00 €
- GIDACT6 000,00 €

- OFFICE DE TOURISME DE DAMVILLERS SPINCOURT7 500,00 €
- SCENES ET TERRITOIRES6 000,00 €

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 0

11. QUESTIONS DIVERSES

SANS OBJET

La séance est levée à 23 H 30 heures.

Ordre du jour :

1. Election de 3 membres du bureau.
2. Approbation et vote des comptes de gestion 2020.
3. Approbation et vote des comptes administratifs 2020.
4. Affectation des résultats des CA 2020.
5. Approbation et vote des budgets primitifs 2021.
6. Examen et vote des taux d'imposition 2021.
7. Exonération CFE 2021 pour les restaurants frappés par des mesures de fermeture administrative.
8. Demande d'exonération de loyers pour les locaux commerciaux intercommunaux.
9. Cotisation Mission Locale 2021.
10. Versement des subventions aux associations.
11. Questions diverses.

CONSEILLERS TITULAIRES			
ANTOINE Jocelyne		FRANTZ Christiane	
ARTISSON Sabine		FURINA Ernest	
BALLIEU Gilberte		GEORGES Denis	
BERGER Carole		GLORY Cyrille	
BERGUET Martine		GOBERT Dominique	
BERTIN Célia		GONZALEZ Bénédicte	
BIRCKEL Nicolas		HAUPTMANN Gérard	
BIVER Evelyne		HENRY Jean-Paul	
BOURTEMBOURG Luc		IORI Anita	
BRELLE François		JACQUE Philippe	
CAPUT Christophe		JEANJEAN Yannick	
CARLU Jean-Baptiste		JENNESSON Jean Claude	
CLAUDE Laurence		JOZAN Michel	
COLLIGNON Michel		LAMBERT Jean	
DAUTEL Hervé		LAMBINET Annie	
DELOUCHE Amélie		LE FRANCOIS Bertrand	
DUCHET Benoît		LIGONNET Michel	
DUCHET James		MACEL Noël	
FAUQUENOT Evelyne		MARBEHANT Alexandre	
FRANCOIS Marie Odile		MAZET Thierry	

MICHELS Julien	
MISSLER Jean-Marie	
NIVELET Matthieu	
PERGENT Christian	
PERIGNON Alain	
PIERRE Denis	
PIRAN Serge	
POSTAL Anne	

PROT Patrice	
RICHARD Philippe	
SANSON Nicolas	
SELLIER Hubert	
SIMON Alain	
THIEBAUT Christian	
TRINOLI Massimo	
ZANON Jean Luc	

CONSEILLERS SUPPLEANTS	
AUBRY Jean Marc	
BABIN Bernard	
BADEROT Thierry	
BARTHE Claude	
BERTRAND Rachel	
BLONDIN Jean Marie	
BONNE Sylvie	
CAVALLONE François	
COLLIN Sophie	
DE BIASI Gabriel	
DELCOURT Christel	
DEVILLE Eric	
ETIENNE Olivia	
FRANCOIS Anne Sophie	
GILLARDIN Olivier	
HANCE Bruno	
HENRY Marjorie	
HOAREAU Luc	
HUMBERT Noël	
KUTSCHRUITER Laurent	
LAMBERT Fannie	
LAROSE Jean Luc	
LAURANT Marie Claire	
LAVEAUX Bernard	
LE NENAN Laurent	
LELORRAIN Bernard	
LEPLOMB Thierry	
NADAL Jacques	
PIZEL Laurent	
RICHER René	
ROSSILLION Nadège	
VIARRE Patrick	